12087 - La perception de redevances de publicité entraîne-t-elle la diminution de la récompense du propriétaire d’un site sur le Web ?

question

Nous sommes un groupe de jeunes volontaires qui cherchent la récompense divine à travers la mise sur pied d'un site islamique. Celui-ci commence à générer des recettes grâce au revenu de la publicité qu'il véhicule, etc. Est-ce que notre utilisation de cet argent pour préparer les affaires de notre mariage entraîne la diminution de la récompense (que nous attendons d'Allah). En effet, nous avons lu dans Fateh al-Bari d'Ibn Hadjar que celui qui perçoit un salaire pour une action récompensée dans l'Au-delà verra sa récompense future diminuée.?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Voici sa réponse : « Si la contrepartie leur vient sans une demande de leur part, elle ne diminuera pas leur récompense.

Question

Les propriétaires du site y annoncent : celui qui veut faire de la publicité grâce à notre site doit acquitter une redevance mensuelle déterminée . Et c'est sur cette base qu'ils reçoivent annonces et redevances ?

Réponse

S'il en est ainsi, l'argent qu'ils perçoivent diminue leur récompense car ce sont eux qui le demandent. Mais si un donateur apportait une contribution à leur action, ils pourraient l'accepter. En effet, il est rapporté dans un hadith d'Ibn Omar que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit : Si l'on t'apporte un bien sans que ut le sollicites, prends le ; mais ne te montre pas

soucieux d’obtenir ce qui ne t’est pas donné (rapporté par Boukhari, 1473). Allah le sait mieux.